

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du jeudi 24 octobre 2024

Délibération N° DE_2024_067

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 19/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH).

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH), Monsieur Robert BOS (SALMIECH), Madame Cécile SAVY (SALMIECH), Monsieur Gilles SEGURET (SALMIECH), Monsieur Pierre CARCENAC (SALMIECH), Monsieur Simon FOURNIER (SALMIECH), Madame Muriel LAPIERRE (SALMIECH), Madame Marie-Reine RIVIERE (SALMIECH), Monsieur Alain VERNHES (SALMIECH), Monsieur Nathan CARCENAC (SALMIECH), Monsieur Adrien COLOMB (SALMIECH), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (SALMIECH), Monsieur Thierry PALAZETTI (SALMIECH)

Représentés : Monsieur René CLUZEL (SALMIECH) représenté par Monsieur Robert BOS (SALMIECH), Monsieur Patrick PENNEC (SALMIECH) représenté par Madame Muriel LAPIERRE (SALMIECH)

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC (SALMIECH) est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vente des biens de section de La Griffoulière

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal

- que par délibération en date du 2 mars 2023, une procédure de cession de biens de section à la Griffoulière avait été lancée. Les parcelles concernées F120, F677, F678, F679 et F680 pour une superficie totale de 00ha37a89ca appartiennent à la section de La Griffoulière doivent être transférées à la commune de Salmiech à la demande d'un particulier propriétaire sur la section.

- que la procédure a été faite en deux temps : par arrêté en date du 24 juin 2023 la liste des 3 membres électeurs de la Griffoulière a été faite. Une lettre collective d'au moins la moitié des membres de la section de la Griffoulière a été reçu demandant le transfert de ces biens de section à la commune.

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024

Date de réception de l'AR: 06/12/2024

012-211202551-DE_2024_067-DE

A G E D I

le 5 octobre 2023 le préfet de l'Aveyron a autorisé le

DE_2024_067

transfert à la commune de Salmiech les parcelles F120, F677, F678, F679 et F680 pour une superficie totale de 00ha37a89ca désignées propriétés de la section de La Griffoulière ;

- que Monsieur Barrau Pierre-Henri domicilié 35 impasse Saint-Amans 12120 Salmiech demandé à se porter acquéreur des parcelles ci-dessus désignées.

- que le tarif de vente est de 1€ le m² TTC ;

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve la cession des parcelles F120, F677, F678, F679 et F680 pour une superficie totale de 00ha37a89ca à M. Barrau Pierre-Henri au tarif de 1€ le m² soit 3789€ ;

Autorise M.le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette vente.

Dit que l'acte sera passé chez Maître LANCHON à Cassagnes Bégonhès ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT (SALMIECH)
Président de séance

Monsieur Nathan CARCENAC
(SALMIECH)
Secrétaire de séance



A blue ink signature of Nathan Carcenac, written in a cursive style.

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024

Date de reception de l'AR: 06/12/2024

012-211202551-DE_2024_067-DE

A G E D I

DE_2024_067